

Ce disant, nous nous adressons plus particulièrement aux Gouvernements qui, en fait de progrès, paraissent vouloir marcher à la tête de l'Allemagne. Nous nous adressons également à la Suisse, qui fait partie de la Confédération Germanique, sinon au point de vue politique, du moins au point de vue universitaire ; à la Suisse qui, par conséquent vit dans la même atmosphère d'idées, et partage les mêmes préventions contre les Juifs, et cela, à un degré plus prononcé, car, si nous sommes bien informé, ceux-ci ne peuvent posséder un pouce de terrain sur le territoire des Treize Cantons (1). Que cette petite république ne donne pas occasion de médire des Gouvernements républicains, en fournissant, à ses dépens, de tels exemples d'intolérance et d'inégalité civile. Qu'elle imite sa sœur la république des Etats-Unis où les Juifs, comme tous les autres citoyens, jouissent d'une telle liberté dans ce pays du *Self-Government* qu'ils ont été jusqu'à former une société pour la conversion des chrétiens.

Nous espérons que ces diverses considérations, que nous avon

---

sespoir ? Que si, dans le cours des âges, les descendants opprimés de ces guerriers et de ces sages ont dégénéré ; que s'ils ont perdu les qualités de leurs pères ; que si, dépouillés du bienfait des lois, et couchés sous le joug de la servitude, ils ont contracté les vices des esclaves et des voleurs, oserons-nous leur en faire un reproche ? N'y a-t-il pas là, pour nous, au contraire, un sujet de honte et de remords ? Eh bien ! rendons-leur, enfin, justice, ouvrons-leur toute grande la porte de cette Chambre, ouvrons-leur l'entrée de ces carrières, dans lesquelles ils pourront déployer et leur habileté et leur énergie. Tant que pareille chose n'aura pas été faite, ne soyons plus assez téméraires pour affirmer qu'il n'y a pas de génie parmi les enfants d'Israël, et pas d'héroïsme parmi les descendants des Macchabées.

« En appuyant la motion de mon honorable ami, je défends, c'est ma ferme croyance, l'honneur et les intérêts du christianisme. Je croirais insulter à cette religion sainte, si j'affirmais qu'elle ne peut se soutenir que par des lois intolérantes. Sans ces lois elle a vaincu le monde, et sans ces lois elle doit triompher dans les siècles. Elle a prévalu sur les superstitions des nations les plus raffinées comme les plus sauvages, sur la mythologie enchanteuse des Grecs comme sur l'idolâtrie sanglante des forêts du nord. Elle a prévalu sur le pouvoir de la politique de Rome. Elle a dompté ces barbares qui avaient englouti l'Empire romain. Mais toutes ces victoires ont été gagnées, non par le secours, au contraire en dépit de l'intolérance. L'histoire entière du Christianisme prouve qu'il a peu à craindre du persécuteur comme ennemi, et beaucoup du persécuteur comme auxiliaire. »

(1) Telle était la loi dans la plupart des cantons, mais depuis 1848, la législation a été modifiée à ce sujet, et on nous apprend qu'à Zurich, par exemple, les Juifs ont des propriétés immobilières.